

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 69 (1972)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Société romande d'apiculture

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

---

### ÉDITORIAL

*Les années passent...* vous disais-je dans le dernier numéro de notre revue mensuelle ! Cela est tellement vrai qu'il me semble que ce n'était qu'hier que se déroulait l'assemblée des délégués des sections apicoles romandes.

Pourtant, douze mois se sont déjà écoulés et, lorsque vous lirez ces lignes, bon nombre d'apiculteurs s'impatienteront de se retrouver à Lausanne pour participer à une nouvelle assemblée annuelle de la SAR. Que chaque délégué emporte avec lui le 18 mars 1972 un fardeau de compréhension, des critiques objectives et des suggestions réalisables. Encore empreints du grand honneur que plusieurs de nos compatriotes nous ont valu par l'obtention de nombreuses médailles lors des XI<sup>e</sup> Jeux olympiques de Sapporo, nul doute que chacun arrivera à Lausanne avec de la bonne humeur plein les poches !

Chers lecteurs et chers amis apiculteurs, vous avez pu vous rendre compte que notre journal de décembre 1971 et celui de janvier-février 1972 comportaient un nombre inhabituel de pages. J'étais parti de l'idée qu'en ces mois de morte saison pendant lesquels il nous est strictement interdit de déranger nos abeilles, il était peut-être indiqué d'ajouter quelques feuillets supplémentaires à notre revue apicole. Comme il s'avère que chez l'apiculteur la *reconnaissance* et la *collaboration* ne sont pas de vains mots, j'étais en possession de beaucoup de « matière ». Certains d'entre vous auront peut-être jugé « qu'il y en avait trop » tandis que d'autres auront estimé que leurs vœux étaient enfin exaucés ! Que les premiers soient « rassurés » et que les autres fassent montre de compréhension. En effet, votre rédacteur s'est déjà fait tirer les oreilles dans l'intervalle. Il paraît que les frais de composition et d'impression de notre « Journal suisse d'apiculture » sont une charge lourde — non seulement pour celui qui doit en assumer la rédaction — mais encore pour notre caisse commune. Au train où semblaient aller les choses, le danger d'une diminution importante de notre capital devenait imminent... C'est pourquoi, à l'avenir, je devrai me contenter de ne pas outrepasser la traditionnelle norme du numéro à 32 pages.

*Chers collaborateurs*, ne vous découragez surtout pas et continuez, comme par le passé, à m'envoyer vos manuscrits. Nous savons tous que toute règle comporte inévitablement des exceptions...

**Un mot encore pour informer ceux de nos abonnés individuels que le prix de leur abonnement au journal se monte à Fr. 10.— (dix francs suisses) depuis le début de l'année en cours.**

A l'intention de nos amis Suisses romands apiculteurs qui reçoivent le journal par le truchement de cet abonnement individuel, je saisis l'occasion pour leur communiquer que l'appartenance à une section apicole leur fait bénéficier d'une quantité d'avantages sérieux et que de la sorte, *le journal ne leur coûtera pas plus cher.*

Un autre mot aussi pour relever que pour cause d'abondance de manuscrits dont j'étais en possession lors de la composition du numéro de décembre, **il ne m'a pas été possible de faire paraître la table des matières relative aux articles parus dans notre journal pendant l'année 1971. Cette table des matières fera l'objet d'un tirage à part. Tous ceux qui désirent recevoir un exemplaire doivent m'aviser pour le 15 avril prochain.**

D'aucuns ont vivement regretté que le *nouvel Agenda apicole romand* n'ait pas été mis à jour !

A la décharge des membres du comité SAR, je précise, par la voie du journal, que la maison qui édite cet important et précieux document le fait à titre privé. Il appartient dès lors à l'éditeur de se renseigner au sujet des diverses mutations qui se produisent en cours d'année au sein de notre société, de nos fédérations ou de nos sections.

Disons-nous cependant qu'erreur ne fait pas compte. Nous ne tiendrons pas rigueur à la maison d'édition en question et, dès l'an prochain, tout rentrera dans l'ordre.

Sion, le 15 février 1972.

*A. Fournier.*

Le matériel ci-après, à l'état de neuf, est mis **en liquidation**, ces articles n'étant plus fabriqués.

**UNE RUCHE-PÉPINIÈRE DT**, à 4 compartiments de 4 cadres, complète avec planches de séparation, couvre-cadres, nourrisseur, cadres montés nus, à **Fr. 290.—**

**TROIS RUCHES A 7 CADRES**, à 2 compartiments de 3 cadres avec séparation, 2 entrées opposées, couvre-cadres, nourrisseur, cadres montés nus, système DT **Fr. 142.—**

**RUCHETTES DE FÉCONDATION**, à 4<sup>1</sup>/<sub>4</sub> de cadres DB, avec nourrisseur et cadres montés nus, à **Fr. 45.—**

**CAISSES A NUCLEI**, à 3 et 4 cadres DB et DT pour le transport en toute sécurité des nucléi par poste ou gare **Fr. 45.—**

**ETS RITHNER FRÈRES - Chili 29 - 1870 MONTHEY (VS)**

# Assemblée des délégués

*Le samedi 18 mars 1972, à 10 heures précises,  
Lausanne, Buffet de la Gare CFF, salle des Vignerons*

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
  - a) Comptes 1971.
  - b) Rapport de la commission de vérification.
  - c) Budget 1972.
  - d) Fixation de la cotisation pour 1973.
  - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1972. Lucens, Jura Nord, Lausanne.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au Comité central. Renouvellement du mandat de MM. R. Bovey, O. Schmid, G. Fragnières.
8. Fête de la Romande.
9. A la demande de la Fédération vaudoise :
  1. **Commission d'élevage SAR** : nomination d'une commission ad hoc devant être convoquée dans les quinze jours suivant l'AD dans le but **d'élaborer un statut ou règlement régissant la commission d'élevage et les stations SAR.**  
Cette commission ad hoc sera composée d'un représentant par fédération (si possible éleveur).  
**Selon art. 10, statuts SAR, proposer l'approbation de ce règlement pour l'AD de 1973.**
  2. **Concours d'élevage SAR** : dans le cadre du travail de la commission à élire, selon demande ci-dessus, lui **demande la mise au point d'un règlement régissant ce deuxième point.** (Pour mémoire : voir journal SAR, N° 4-1971.)
10. Concours de ruchers.
11. Activité apicole.
12. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun à la salle des XXII cantons.  
Prix Fr. 10.—, sans vin, service compris.

Messieurs les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Paroz et Voyame.

Pour le comité :

Le président :  
*R. Bovey*

Le secrétaire :  
*T. Muller*

## PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1971

<b>Dépenses</b>	<b>Doit</b>	<b>Avoir</b>
Assemblée des délégués	2 948.30	
Comité	6 466.—	
Gérance et loyers	2 000.—	
Fournitures de bureau	614.—	
Impôts	741.50	
AVS, allocations familiales	164.80	
Affranchissements, ports	135.15	
Téléphones	130.40	
Taxes chèques postaux	99.30	
Stations observations et pesées	789.30	
Contrôle — propagande du miel	6 260.40	
Assurance responsabilité civile	2 386.90	
Concours des ruchers	1 312.90	
Frais bibliothèque	1 113.55	
Journal suisse d'apiculture	31 215.40	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	2 387.50	
Frais garde et gérance titres	98.90	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	555.11	
Aide à apiculture	552.70	
 <b>Recettes</b>		
4970 cotisations à <i>Fr. 9.—</i>		44 730.—
Annonces du Journal		5 293.15
Abonnements divers		1 279.88
Intérêts des Fonds		4 756.13
Subsides FRSA et Div. agric.		—.—
Versement assurance vol		210.75
Ventes diverses		361.—
Recettes contrôle du miel		3 399.10
Bénéfice exploitation 1971	57.90	
	<b>60 030.01</b>	<b>60 030.01</b>

## RÉPARTITION P.P. 1971

Report à capital, solde 57.90

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

<b>Disponible</b>	<b>Actif</b>	<b>Passif</b>
Caisse	82.69	
Chèques postaux 10 - 1480	1 635.62	
Banque Cantonale Vaudoise	875.40	
Crédit Foncier Vaudois	23 728.05	
 <b>Réalisable - Titres</b>		
Obli. Crédit agr. - Ind. 6 ‰	10 000.—	
Obl. BCV 5 1/4 ‰	15 000.—	
Obl. BCV 4 3/4 ‰	10 000.—	
Obl. BCV 5 3/4 ‰	5 000.—	
Obl. CFV Sie 9, 3 1/4 ‰	6 500.—	
Obl. BCV 5 ‰	10 000.—	
Obl. BCV 5 ‰	25 000.—	
Obl. BCV 5 1/4 ‰	5 000.—	
Obl. CFV 5 3/4 ‰	15 000.—	
Parts Caisse gar. fin	300.—	
400 parts CRM	20 000.—	
2 parts Comptoir Suisse	<u>p.m.</u>	123 800.—
Annonces à encaisser		20.—
Actifs transitoires		3 631.08
 <b>Immobilisé</b>		
Bibliothèque	1.—	
Matériel-diplôme	1.—	
Appareil projection	1.—	
Étiquettes-panonceaux	<u>p.m.</u>	3.—
<b>Fonds assurance vol</b>		35 000.—
<b>Passifs transitoires</b>		6 036.47
 <b>Fonds divers</b>		
Bertrand, fonds réserve	11 163.35	
Entraide	3 927.40	
Domages	15 008.70	
Aide apiculture	26 000.—	
Propagande	35 800.—	
Prov. distinctions	1 000.—	
Prov. études	1 250.—	
Prov. bibliothèque	—.—	94 149.45
<b>Reports</b>	<u>153 775.84</u>	<u>135 185.92</u>

	Reports	153 775.84	135 185.92
<b>Fonds propres</b>			
Capital au 31 décembre 1970		18 532.02	
Report solde PP 1971		57.90	18 589.92
		<u>153 775.84</u>	<u>153 775.84</u>

### Etat des Fonds 1971

#### Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1970	10 838.20	
Intérêts 1971	325.15	
Solde au 31 décembre 1971		11 163.35
	<u>11 163.35</u>	<u>11 163.35</u>

#### Entraide :

Solde au 31 décembre 1970	3 900.40	
Don	10.—	
Intérêts 1971	117.—	
Indemnité		100.—
Solde au 31 décembre 1971		3 927.40
	<u>4 027.40</u>	<u>4 027.40</u>

#### Domages :

Solde au 31 décembre 1970	14 571.55	
Intérêts 1971	437.15	
Solde au 31 décembre 1971		15 008.70
	<u>15 008.70</u>	<u>15 008.70</u>

#### Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1970	35 000.—	
Surprimes 1971	621.80	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—	
Timbre fédéral		43.65
Indemnités payées		915.—
Honoraires et débours		452.40
Part fiduciaire		50.—
Virement surplus de 35 000.—		210.75
Montant du Fonds au 31.12.1971		35 000.—
	<u>36 671.80</u>	<u>36 671.80</u>

Payerne et Romanel, le 1<sup>er</sup> février 1972.

Le président : *R. Bovey.*

Le caissier : *A. Merminod.*

# SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

## Budget de l'exercice 1972

<b>Dépenses</b>	<i>Comptes 1971</i>	<i>Budget 1972</i>
Assemblée des délégués	2 948.30	3 200.—
Comité	6 466.—	6 000.—
Gérance et loyers	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau - imprimés	614.—	400.—
Impôts divers	741.50	500.—
AVS - allocations familiales	164.80	200.—
Affranchissement - ports divers	135.15	—.—
Téléphones	130.40	500.—
Taxes chèques postaux	99.30	—.—
Stations observations et pesées	789.30	800.—
Contrôle, propagande du miel	6 260.40	3 000.—
Assurance responsabilité civile	2 386.90	2 500.—
Concours des ruchers	1 312.90	1 600.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	1 113.55	1 500.—
« Journal suisse d'apiculture »	31 215.40	30 000.—
Cotisations à charge	2 387.50	2 500.—
Frais de garde, gérance titres	98.90	100.—
Subsides cours divers	—.—	500.—
Dépenses diverses	555.11	800.—
Aide à apiculture	552.70	2 000.—
Bénéfice 1971	57.90	—.—
	<b>60 030.01</b>	<b>58 100.—</b>
<b>Recettes</b>		
Cotisations perçues	44 730.—	44 000.—
Annonces du journal	5 293.15	5 200.—
Abonnements et divers	1 279.88	800.—
Intérêts des fonds propres	4 756.13	4 700.—
Subside FRSA + Div. agric	—.—	—.—
Versement assurance vol	210.75	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	361.—	400.—
Recettes contrôle du miel	3 399.10	1 000.—
	<b>60 030.01</b>	<b>56 100.—</b>
Dépenses budgétaires	58 100.—	
Recettes budgétaires	56 100.—	
Déficit budgétaire 1972	<b>2 000.—</b>	

Payerne, le 1<sup>er</sup> février 1972.



## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA SAR

Réunie à Lausanne le 14 février 1972, pour examiner les comptes de la SAR de l'exercice comptable 1971, la commission de gestion en présence de MM. R. Bovey, président et Auguste Merminod, caissier, et après lecture du rapport de la Fiduciaire P. Durgniat, et différents sondages dans les comptes, est convaincue de la parfaite tenue de ceux-ci.

Elle fait cependant les constatations suivantes :

L'exercice 1971 se termine par un très modeste bénéfice de Fr. 57.90, alors que le boni de l'exercice précédent se soldait par Fr. 5 140.84. Cette diminution provient principalement de l'augmentation constante de frais de la quasi totalité des postes.

Face à cette situation, elle émet le vœu que le comité étudie une adaptation de la cotisation pour les années à venir. En conclusion, elle propose à l'assemblée :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge au comité et au caissier,,
3. de relever la commission de son mandat.

Lausanne, le 15 février 1972.

Section du Jorat : Section du Jura-Nord : Section de Lausanne :  
*E. Martin*                      *Paul Schaller*                      *Alf. Mayor*

### L'ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS

Dans le but d'éviter de toujours désagréables contestations lors de sinistre, nous rappelons à nos membres, sous peine de perdre tout droit à une indemnité, les prescriptions suivantes :

**1.** Aviser **sans délai** le préposé désigné par le comité de la Société romande d'apiculture, en indiquant le genre de sinistre et le montant approximatif du dommage.

**2.** Déposer dans **les vingt-quatre heures** dès la contestation du dommage une plainte en justice et prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le ou les coupables, jusqu'au moment où le magistrat enquêteur aura fait les constatations légales.

**3.** Faciliter l'enquête et donner verbalement ou par écrit tous renseignements utiles.

**Des formules de sinistre à remplir sont à la disposition chez tous les présidents des sections, et donnent d'autres renseignements utiles.**

## RAPPORT

sur l'activité de la caisse d'assurance « vol et déprédations » ainsi que sur celle « responsabilité civile » de la Société romande d'apiculture pour l'année 1972.

### A. Vol et déprédation

Cas annoncés	13
Cas en suspens	3
Cas non indemnisables	5
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	5
Indemnités versées	Fr. 915.—

### Responsabilité civile

Cas annoncés	17
Cas en suspens	4
Cas sans suite	5
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	8
Indemnités versées	Fr. 2586.90

Le responsable : *Jos. Voyame*

## Maladies des abeilles en janvier 1972

### Acariose

<i>Canton/district</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Neuchâtel</i>		
Boudry	Gorgier	1
Val-de-Ruz	Boudevilliers	1
	Saint-Martin	1

*Station fédérale de recherches de Liebefeld.*



## CONSEILS AUX DÉBUTANTS

### POUR MARS 1972

Cette chronique aux débutants pour avoir quelque valeur doit souvent s'en référer aux conditions météorologiques. Or, pour obéir aux impératifs de la mise en pages du journal, ces lignes doivent être écrites plusieurs semaines avant d'arriver auprès de nos lecteurs. Avec l'hiver capricieux que nous subissons, les pronostics aussi étudiés soient-ils, peuvent aisément se trouver en contradic-